



Arrêté 2024-03-02

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur FAUCONNIER Julien en date du 22 mars 2024 qui souhaite effectuer des *travaux de réfection de façade* en occupant temporairement le domaine public 5 Rue du Général de Gaulle ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 - Du 22/03/2024 au 25/03/2024, Monsieur FAUCONNIER Julien est autorisé à procéder à des travaux de réfection de façade **5 Rue du Général de Gaulle**.

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Pose d'un échafaudage
- *Stationnement : interdiction de stationnement ;*
- Sécurité : Monsieur FAUCONNIER Julien prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par Monsieur FAUCONNIER Julien.

Article 4 - Monsieur FAUCONNIER Julien occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés

Troisvilles, le 20 mars 2024.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

